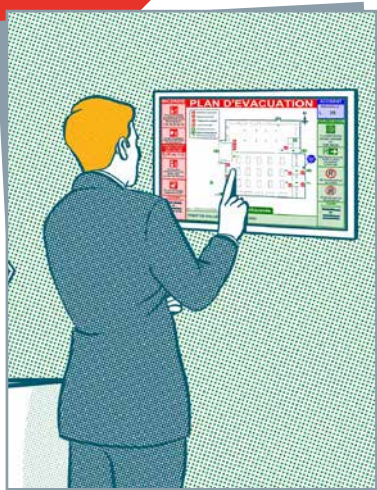




Vigilance attentats : les bons réflexes

Guide à destination des équipes de direction des
établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

Juin 2016



INTRODUCTION

Face à la menace terroriste, protéger les usagers et les personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux est essentiel.

Ce guide de bonnes pratiques a deux objectifs :

- ▶ fournir des indications concrètes pour préparer les établissements, les personnels et les usagers à l'éventualité d'une attaque ;
- ▶ réagir au mieux avant même l'arrivée des forces de sécurité et durant leur intervention.

Une bonne organisation préalable des établissements, de même qu'une réaction adaptée de l'ensemble des agents et des usagers, peuvent permettre de mieux se protéger et de sauver des vies.

Ce guide complète les procédures et consignes de sécurité déjà mises en place pour prévenir la menace terroriste et d'autres risques. Il s'inspire de bonnes pratiques développées par plusieurs établissements. Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité. Un second guide permet d'impliquer le personnel.

Nous sommes tous les acteurs de notre propre sécurité et de celle d'autrui.

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT ?

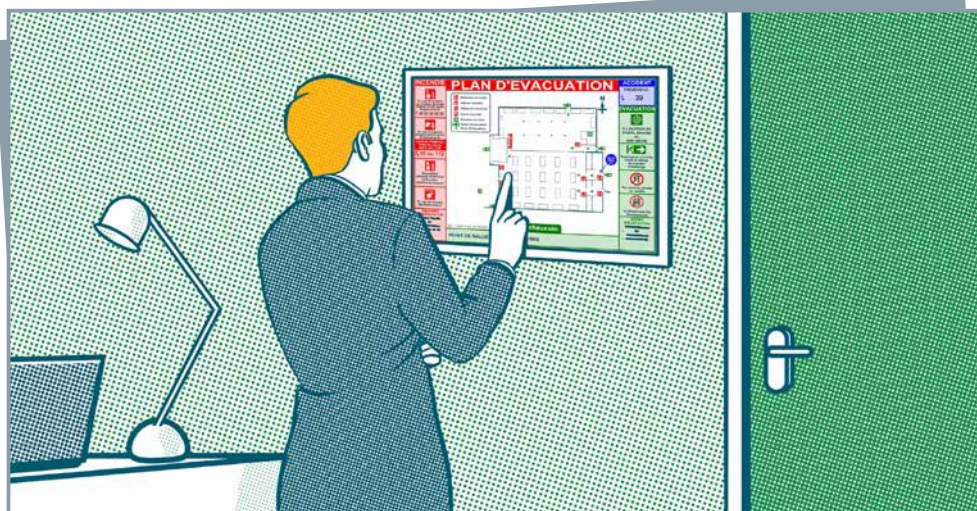
Pour mettre en œuvre la protection de leur établissement, les équipes de direction peuvent compter sur des acteurs extérieurs :

- ▶ Les **partenaires de la sécurité intérieure**, afin de :
 - > mettre en place ou actualiser la convention santé-sécurité-justice ;
 - > renforcer la surveillance de la voie publique et des abords des bâtiments en liaison, le cas échéant, avec les mairies et les acteurs privés de sécurité ;
 - > partager les plans des bâtiments avec la police et la gendarmerie ;
 - > être en mesure de partager des moyens de communication pour faciliter la coordination avec les forces de sécurité.
- ▶ Les **conseillers de défense et de sécurité de zone** et les **délégués de défense et de sécurité des établissements de santé de référence** (ESR) qui sont en relation avec la préfecture (évaluation de la menace et expertise Vigipirate) ;
- ▶ Les **sites voisins** afin de préparer conjointement la réaction aux situations d'urgence.

“

*La préparation est la clé
d'une bonne réaction.*

”



S'informer :

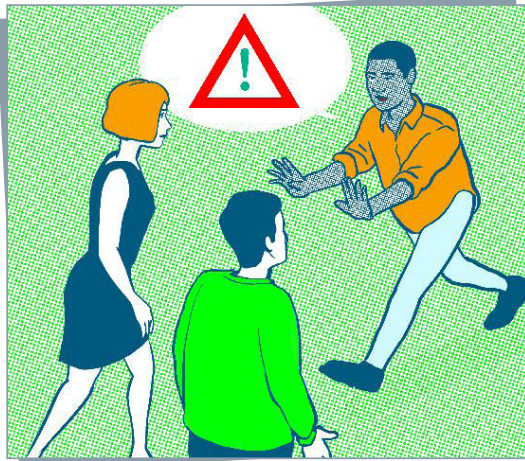
- ▶ Bien connaître son environnement extérieur (voisinage et abords immédiats) et la configuration du site (agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours...);
- ▶ se tenir informé des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate.

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT ?

Organiser :

- ▶ Nommer un **référent sûreté** (qui peut être le chargé de sécurité et de la sûreté quand l'établissement a un cadre avec ce profil) qui devra :
 - > analyser les vulnérabilités du site dans son environnement ;
 - > envisager les attaques possibles (externes et internes), au besoin en lien avec les référents « santé » de la police et de la gendarmerie :
 - identifier les accès et cheminements possibles des agresseurs ;
 - envisager leurs moyens d'action possibles (arme automatique, arme blanche, voiture-bélier, colis ou véhicule piégé...) ;
 - anticiper leurs modes opératoires ;
 - > en déduire les mesures correctives adéquates (limiter le nombre d'accès et les filtrer, réagencer les locaux accueillant du public, surveiller la circulation interne dans les bâtiments...).
- ▶ se coordonner avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et toute instance compétente ;
- ▶ élaborer les procédures de sécurité, qui concernent notamment :
 - > le signalement des comportements suspects ;
 - > les moyens d'alerte interne et externe à disposition du personnel et de l'équipe de direction ;
- ▶ compléter en conséquence le plan de continuité d'activité.





Conseils pratiques :

- ▶ Organiser la surveillance du site ;
- ▶ préparer les plans du site qui pourront être mis à disposition des forces de sécurité en cas d'intervention ;
- ▶ s'assurer de la mise en sûreté du PC sécurité ;
- ▶ identifier et sécuriser les lieux de mise à l'abri et de dissimulation ;
- ▶ sécuriser les unités pour en garantir une fermeture rapide ;
- ▶ vérifier régulièrement la disponibilité et la vacuité des issues de secours ;
- ▶ envisager la mise en place de moyens visant à entraver une action terroriste.

Les agents de sécurité et de gardiennage peuvent être autorisés, sur demande au préfet, à exercer leur mission de surveillance sur la voie publique.

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT ?

Mettre en place des moyens d'alerte spécifiques :

L'alerte doit permettre de prévenir au plus vite l'ensemble des personnes présentes sur le site. Le signal doit être connu de tous et distinct de l'alarme incendie. Différents moyens d'alerte peuvent être utilisés de manière complémentaire.

- ▶ Mettre en place un système d'alerte accessible à l'ensemble du personnel pour lui permettre de donner l'alerte (information montante) ;
- ▶ mettre en place un système d'alerte centralisé, telle une alerte sonore (information descendante différente de l'alarme incendie) ;
- ▶ déterminer les aménagements nécessaires pour :
 - > renforcer la détection des menaces (installation de miroirs d'angles...) ;
 - > diffuser l'alerte (boutons poussoirs d'alarme...) ;
 - > faciliter le déplacement des patients ou résidents, des visiteurs et des personnels en prenant en compte les personnes à mobilité réduite (évacuation, déplacement dans une zone sécurisée...).

Les téléphones sans fil numériques (DECT) pourraient être utilisés pour permettre aux personnels d'informer la direction de toute menace et aider celle-ci à diffuser des messages d'alerte à l'ensemble du personnel.



Préparer le personnel :

► Informer :

- > informer le personnel sur la menace et sur les procédures de sécurité (affichage, vidéo...);
- > accompagner la diffusion aux employés du guide de bonnes pratiques qui leur est destiné ;
- > sensibiliser les agents responsables de la sécurité aux mesures de sûreté et de vigilance élémentaires (filtrage des accès, surveillance de la circulation interne dans les bâtiments, sécurisation des déplacements et des locaux) ;
- > favoriser une bonne connaissance de la configuration du site en organisant des « reconnaissances exploratoires » pour identifier les cheminements, issues de secours, obstacles éventuels et tout ce qui peut offrir une protection.

COMMENT PRÉPARER SON ÉTABLISSEMENT ?

► Former :

- > favoriser l'acquisition des comportements adaptés :
 - expliquer les procédures et le rôle de chacun ;
 - s'assurer de la connaissance et de la maîtrise par tous des moyens d'alerte ;
 - tester la chaîne d'alerte interne et externe ;
- > organiser des mises en situation simples et des exercices collectifs complets intégrant éventuellement les différents partenaires ;
- > exploiter systématiquement les retours d'expérience.

“ *Les exercices doivent être réguliers et progressifs.* ”

► Développer la vigilance :

- > impliquer les agents dans la démarche de vigilance collective ;
- > encourager le personnel à être vigilant afin de détecter et de signaler les comportements suspects et les situations inhabituelles ;
- > faire remonter, suivant la procédure établie, toute situation anormale (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes ...) ;
- > être à l'écoute du personnel qui peut notamment transmettre des informations perçues dans le cadre de ses activités ;
- > être attentif au changement de comportement des agents (signes de radicalisation).

A quoi faire attention ?

Attitudes laissant supposer un repérage (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité, à l'organisation de l'établissement, allées et venues, observation prolongée, prise de photos et de vidéos, personne ou véhicule stationnant de manière prolongée au même endroit, avec ou sans occupants ...).

Tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison.

Sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels.

Sacs abandonnés, colis suspects.

Sensibiliser le public :

- Apposer l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » aux accès des bâtiments et sur les lieux d'attente du public.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

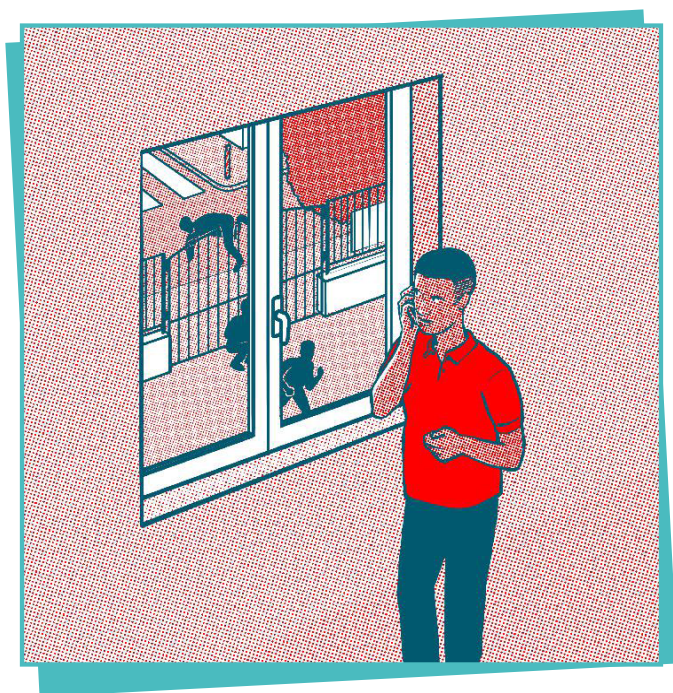
Caractériser l'attaque : que se passe-t-il ?

- ▶ **Identifiez la nature et le lieu de l'attaque :**
 - > **Où ?** Localisation (interne / externe).
 - > **Quoi ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages...), type d'armes (arme à feu, arme blanche, explosifs...), estimation du nombre de victimes.
 - > **Qui ?** Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (assaillants calmes et déterminés ou nerveux et incohérents...).

Déterminer les réactions appropriées : que faire ?

- ▶ **Dans tous les cas :**
 - > **Alertez :**
 - déclenchez le système d'alerte spécifique et la procédure de sécurité convenue ;
 - informez les agents et les usagers présents sur le site de la situation et du comportement à adopter ;
 - prévenez les forces de sécurité en leur donnant les informations essentielles (où, quoi, qui) et continuez à les renseigner tout au long de l'événement ;
 - alertez si possible les établissements voisins et informez les des mesures prises.
 - > **Gérez les flux :**
 - arrêtez, le cas échéant, les flux de véhicules entrants pour ne pas gêner l'arrivée des forces de sécurité et des services de secours ;
 - arrêtez les flux entrants de personnes pour ne pas augmenter potentiellement le nombre de victimes.

Déterminez, le cas échéant en coordination avec le représentant des forces de sécurité, la réponse la plus appropriée à la situation en fonction des informations disponibles, des circonstances et de la configuration des lieux.



“ *La situation n’est pas figée, elle évolue. Adaptez vos modes de réaction aux circonstances.* ”

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?

Adaptez votre réaction à la situation :

- ▶ **Si l'attaque est extérieure au site**, les mesures suivantes peuvent être envisagées :
 - > le confinement peut être préféré à l'évacuation ;
 - > faites fermer les unités et les voies d'accès qui peuvent l'être ;
 - > des contrôles d'accès peuvent être établis pour surveiller l'arrivée des victimes et de leurs proches (ouverture des sacs et des manteaux pour une inspection visuelle). Le refus des intéressés entraîne le nonaccès sur décision du chef d'établissement.
- ▶ **Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site**, les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des circonstances et des lieux. **Pour ce faire, mettez en œuvre les consignes de sécurité ci-dessous :**

Une attaque multi-sites pourrait viser un établissement de soins.

En cas d'attaque extérieure, ces mesures de sécurité exceptionnelles doivent être activées.

S'échapper :

- > **Condition 1** : vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- > **Condition 2** : la majorité des personnes présentes sur le site peuvent s'échapper sans risque.
- > **Condition 3** : l'alerte a bien été donnée en interne et en externe.

Dans tous les cas :

- > rester calme ;
- > laisser toutes les affaires sur place ;
- > dans la mesure du possible, se déplacer à couvert ;
- > prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- > utiliser un itinéraire connu ;
- > si possible, aider les autres personnes à s'échapper ;
- > alerter les autres personnes autour de vous ;
- > dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

S'enfermer :

- > fermer les unités ;
- > se barricader au moyen du mobilier et des outils identifiés auparavant ;
- > éteindre les lumières ;
- > s'éloigner des cloisons, portes et fenêtres ;
- > s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ;
- > faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;
- > rester proche des personnes fragiles émotionnellement et les rassurer ;
- > attendre l'intervention des forces de sécurité.

► Afin de faciliter l'intervention des forces de sécurité et des services de secours :

- > rester enfermé jusqu'à ce que les forces de sécurité procèdent à l'évacuation ;
- > évacuer calmement les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect ;
- > signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



Brochure réalisée par le



En partenariat avec

